



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 26 mai 2021

N°1045

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Report de la hausse du tarif de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier (GNR)**

Compte tenu du contexte économique et des difficultés que rencontrent actuellement les acteurs du bâtiment et des travaux publics du fait des tensions constatées dans l'approvisionnement des matières premières, le Gouvernement a décidé de reporter, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'entrée en vigueur de la hausse du tarif de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier (GNR).

Cette mesure sera traduite dans le projet de loi de finances rectificative pour 2021.

#### **Contact presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13 [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)